

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 juin 2004

### RÉVISION DU PLU

Le Conseil Municipal prend connaissance d'un document condensé préparé par le premier adjoint, qui résume les choix à prendre concernant la phase élaboration du P.A.D.D.

Dors et déjà, des grandes lignes se détachent :

- créer une zone immédiatement constructible,
- définir d'autres zones constructibles pour le futur,
- agrandir la zone de construction agricole - viticole,
- inciter la réhabilitation de logements anciens.

Une réunion prévue le 8 juillet 2004, à 19h30, sera entièrement consacrée à ce sujet et les orientations du P.A.D.D. seront votées par le Conseil Municipal.

### PÉRIMÈTRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNÉS DE GEVREY

Depuis plusieurs mois, une réflexion a été engagée sur le dossier de l'intercommunalité, de nombreuses réunions d'information et des commissions de travail ont déjà eut lieu; il convient maintenant de faire un choix afin d'avancer dans la procédure.

Le maire rappelle les enjeux de la communauté de communes :

- préserver notre identité, maîtriser de façon cohérente l'aménagement de notre espace
- affirmer et renforcer la solidarité et la complémentarité entre les communes
- améliorer les services existants pour une meilleure efficacité et un meilleur coût
- pouvoir négocier et contractualiser avec l'état, le département, la région, la COMADI, etc.
- favoriser le développement de nouveaux services pour nos habitants.

Ceci exposé, le Conseil Municipal :

- considérant que les communes de la Côte et des Hautes Côtes ont une histoire, une culture, des traditions communes ; des paysages naturels à préserver ou à valoriser,
- considérant qu'il est nécessaire de maintenir l'unité des communes des Hautes Côtes et de la Côte tout en intégrant les structures existantes dans un souci de rationalité, d'économie et d'efficacité,

**Demande** à Monsieur le préfet d'arrêter le périmètre de communauté de communes aux 16 communes des Hautes Côtes du canton de Gevrey Chambertin et aux 6 communes de la Côte ( Couchey, Fixin, Brochon, Gevrey Chambertin , Morey Saint Denis , Chambolle Musigny)

Le Conseil Municipal se réserve le temps de la réflexion pour le choix des compétences facultatives. Certaines, comme celle du PLU- SCOT ou celle de la voirie auront des conséquences importantes dans le futur et il est nécessaire de bien en mesurer les répercussions.

### TRAVAUX PLACE DE L'EGLISE

Le carrelage du parvis de l'église nécessite d'être repris, en accord avec l'entreprise. Les branchements assainissement du bâtiment mairie et de la propriété de Monsieur LIGNIER Hubert ne semblent pas être conformes, il est donc décidé de profiter des travaux pour tout remettre en ordre. Le devis de l'entreprise NOIROT sera revu et une participation sera demandée à Monsieur LIGNIER pour les fondations communes.

## **LOGEMENT EX-POSTE**

Les travaux de réaménagement du logement au 2, rue basse dans les locaux de l'ex-poste sont quasiment achevés, il reste des faïences à poser autour de l'évier et sur les parois du coin douche.

Le logement est attribué à Monsieur TAMISIER Jacky, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004, moyennant un loyer de 150 Euros par mois. Le montant de l' A.P.L. attribuée au locataire sera directement perçu par la commune.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer le contrat de location avec Monsieur TAMISIER Jacky.

Un contrat moral est établi entre la commune et Monsieur TAMISIER pour arroser les fleurs et balayer la courette de la poste ainsi que réguler le stationnement si nécessaire.

## **PROPRIÉTÉ FRANCOIS**

Les héritiers de Madame FRANCOIS Marie proposent, par l'intermédiaire du notaire Maître de LEIRIS, le prix de 65 000 € pour la maison située 10, RN 74, cadastrée AN 195. Le Conseil Municipal refuse cette offre et s'en tient à l'estimation fixée par le service des Domaines, c'est à dire 50 000 €.

## **TARIF REPAS CANTINE SCOLAIRE**

Le Conseil Municipal fixe à 2,87 € le prix du repas à la cantine scolaire, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2004, soit une augmentation de 2,3 %. Les autres tarifs du CLSH restent inchangés.

## **PERSONNEL DE LA GARDERIE CANTINE**

Madame DE LUCA ne désire pas renouveler son contrat de responsable de la garderie cantine en septembre 2004.

Madame DE COOL Caroline, domiciliée 1, rue de l'ancien Hôpital à Gevrey Chambertin est d'accord pour assurer cette fonction à la rentrée de septembre 2004.

Par ailleurs, elle suivra la formation du B.A.F.D. dans le courant de l'année scolaire 2004/2005 imposée à l'emploi de responsable du CLSH.

## **TRAVAUX ÉCOLE**

Les plans préparés par le cabinet d'architecture SETUREC sont présentés à la commission des bâtiments. Le chiffrage et le descriptif seront produits courant juillet.

## **LETTRE DE M.LIGNIER H.**

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une demande présentée par Monsieur LIGNIER Hubert concernant la création d'une ouverture dans sa propriété 22, route des Grands Crus. Cette demande est transféré au Foyer Dijonnais, seul concerné en la matière.

## **FOYER DIJONNAIS**

Le Foyer dijonnais demande un allongement à 55 ans de la durée du bail emphytéotique signé le 13 novembre 2003 relatif aux 5 logement réhabilités et 4 logements neufs situés 3-5 rue Basse.

Le Conseil Municipal se prononce défavorable et maintient la durée du bail à 30 ans.

## **BORNES INCENDIE**

Vu le bilan des vérifications des points d'eau transmis par le service prévision du SDISS, le Conseil Municipal décide de remplacer les bornes d'incendie défectueuses.

## **QUESTIONS DIVERSES**

♣ Prochaine réunion Conseil Municipal le 08/07/04, 19h30, ordre du jour : le PLU

✍ Prochain conseil le 21 juillet 2004, 19h

♥ 14 juillet: mêmes festivités que l'année dernière.

Fait à Morey Saint Denis le 21 juin 2004.

Le maire, Pierre BOISSET.